



Carte d'identité et passeport, anticipez vos démarches

ACTUALITÉ

ETAT CIVIL

Lundi 6 juin 2022

Carte d'identité et passeport, anticipez vos démarches

Avant de réserver vos prochaines vacances, nous vous conseillons de bien vérifier la validité de vos titres et surtout de vous y prendre en avance pour les renouveler. Il faut compter quatre à cinq semaines pour la délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité.



Après les différents confinements, les demandes de nouvelles pièces d'identité sont en fortes hausses sur toute la France. [Une augmentation qui a une incidence sur les délais de fabrication et de validation.](#) Les agents de la ville font leur maximum pour répondre au mieux vos demandes, mais comme dans toutes les communes les délais sont allongés. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

[La carte nationale d'identité et le passeport](#) sont des documents d'identité et de voyage. Ils sont obligatoires, même pour un mineur. Pour faciliter votre démarche, vous pouvez pré-remplir votre demande de renouvellement et [demander un rendez-vous directement en ligne](#) (via l'espace citoyen). Vous pouvez également prendre rendez-vous par téléphone au 01 34 58 50 00.

Attention, le dépôt des dossiers s'effectue uniquement sur rendez-vous !

Si vous demandez un rendez-vous pour renouveler votre carte d'identité ou un passeport aujourd'hui, vous ne pourrez être reçu que d'ici un mois, il faut ensuite compter quatre à cinq semaines pour l'instruction du dossier et la délivrance du document.